



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Jeudi 5 mars 2026

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
5 mars 2026
n° 9 / 8118^e
pages 385 à 424



ÉDITORIAL

385 L'Ontario, le pays du vélo *About constitutional rights, Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 388 Majeur protégé (convocation) : droit d'être assisté d'un avocat
- 388 Réparation du préjudice (anxiété) : connaissance du risque par la victime
- 388 Produit défectueux (responsabilité) : recours d'un professionnel contre le producteur

LECTURES

390 Le droit à hauteur d'expérience, *Jean-Sylvestre Bergé*

POINT DE VUE

391 Le devoir de vigilance du banquier : est-il désormais un mirage pour les victimes de fraude au président ?, *Renaud Thominette et Florent Landouer*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 401 **Panorama** : Droit des marques, *Sylvain Chatry, Julien Douillard et Alexandra Mendoza-Caminade*
- 412 **Notes** : Résolution judiciaire d'une cession d'actions et rétablissement de plein droit de la propriété du cédant, *note sous Com. 17 déc. 2025, Frédéric Danos*
- 419 Opération de paiement initiée par le bénéficiaire : variations autour de la qualification de l'opération et de la preuve du consentement, *note sous Com. 10 déc. 2025, Laurent Siguoir*

ENTRETIEN

424 Judith Rochfeld et Pascal Lokiec – Compétence environnementale du comité social et économique



Lefebvre Dalloz

Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

Recueil Dalloz

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN LANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD

• RÉDACTION

Maelle HARSCOUËT DE KERAVAL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC

Étranger : 1304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

L'Ontario, le pays du vélo
About constitutional rights

385



ACTUALITÉS

388

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produit défectueux (responsabilité) :

recours d'un professionnel contre

le producteur, Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026

Réparation du préjudice (anxiété) :

connaissance du risque par la victime,

Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026

Famille-Personne-Succession

Majeur protégé (convocation) :

droit d'être assisté d'un avocat,

Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026



LECTURES

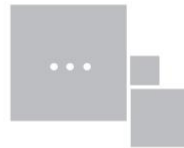
Jean-Sylvestre Bergé

390

Le droit à hauteur d'expérience

Recueil Dalloz - 5 mars 2026 - n° 9

Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

5 mars 2026 - n° 9 / 8118^e

POINT DE VUE

391

Le devoir de vigilance du banquier : est-il désormais un mirage pour les victimes de fraude au président ?
par Renaud Thominet et Florent Landouer



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

394

L'application des sanctions de l'exception d'inexécution et de la réduction du prix au contrat de bail à la suite de la réforme du droit des contrats
par Franck Juredieu

PANORAMA

401

Droit des marques
janvier 2025 - décembre 2025
par Sylvain Chatry, Julien Douillard
et Alexandra Mendoza-Caminade

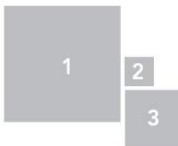
NOTES

412

Résolution judiciaire d'une cession d'actions et rétablissement de plein droit de la propriété du cédant,
note sous Com. 17 déc. 2025
par Frédéric Danos

419

Opération de paiement initiée par le bénéficiaire : variations autour de la qualification de l'opération et de la preuve du consentement,
note sous Com. 10 déc. 2025
par Laurent Sigouirt



ENTRETIEN

424

Judith Rochfeld et Pascal Lokiec – Compétence environnementale du comité social et économique

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).

Recueil Dalloz - 5 mars 2026 - n° 9

Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés



ACTUALITÉS

Journal officiel

Droit du travail et sécurité sociale

- > Décret n° 2026-126 du 24 février 2026 définissant les conditions d'éligibilité au **compte personnel de formation des bilans de compétences** mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail (JO 25 févr.)
- > Décret n° 2026-127 du 24 février 2026 relatif aux conditions d'éligibilité au **compte personnel de formation** et au **plafonnement de prise en charge** par ce compte de certaines actions de formation (JO 25 févr.)
- > Décret n° 2026-138 du 27 février 2026 portant à dix-huit ans l'âge de la **majoration des allocations familiales** (JO 28 févr.)

Profession juridique et judiciaire

- > Loi n° 2026-122 du 23 février 2026 relative à la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise (JO 25 févr.)

388

/ Échos et nouvelles

30 ans après l'arrêt Brasserie du Pêcheur : où en est-on de la place et du rôle du juge national dans le système européen de juridictions ?
Paris, 12 mars 2026 de 9h30 à 12h30
Lieu : Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
Organisation : Cour de cassation, ENM
Renseignements et inscription : <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/30-ans-apres-larret-brasserie-du-pecheur-ou-en-est-de-la-place-et-du-role-du>

L'enfant face aux violences sexuelles et familiales : face à une meilleure prise en considération du caractère polymorphe des violences dont un enfant peut être victime, comment améliorer la réponse judiciaire ?

Paris, 19 mars 2026 de 16h à 18h
Lieu : Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
Organisation : modératrice : Frédérique Agostini, Cour de cassation, ENM
Renseignements et inscription : <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/lenfant-face-aux-violences-sexuelles-et-familiales-face-une-meilleure-prise-en>

DROIT CIVIL

/ Contrat-Responsabilité-Assurance

■ Produit défectueux (responsabilité) : recours d'un professionnel contre le producteur

Aux termes des articles 1386-1 et suivants, devenus 1245 et suivants, du code civil, le producteur est responsable du dommage causé par un défaut de son produit, qu'il soit ou non lié par un contrat avec la victime. Il s'en déduit que le professionnel, qui a utilisé un produit défectueux à l'origine d'un dommage et engagé sa responsabilité à l'égard de la victime sur le fondement d'une obligation de sécurité de résultat, peut solliciter du producteur le remboursement de l'intégralité des sommes versées à la victime, en l'absence de toute faute dans l'utilisation du produit (cassation pour violation des art. préc. et de l'art. 1147 C. civ., réd. ant. Ord. n° 2016-131 du 10 févr. 2016).

- > Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026, n° 24-19.881 (n° 123 FS-B) - Cassation partielle

■ Réparation du préjudice (anxiété) : connaissance du risque par la victime

Il résulte de l'article 1382, devenu 1240 du code civil, que constitue un préjudice indemnisable l'anxiété résultant de l'exposition à un risque élevé de développer une pathologie grave et que ce préjudice est caractérisé par la seule connaissance par la victime d'un tel risque.

- > Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026, n° 21-23.415 (n° 127 F-B) - Cassation partielle

/ Famille-Personne-Succession

■ Majeur protégé (convocation) : droit d'être assisté d'un avocat

Aux termes de l'article 1214 du code de procédure civile, dans toute instance relative au prononcé, à la modification ou à la mainlevée d'une mesure de protection, le majeur à protéger ou protégé peut faire le choix d'un avocat ou demander à la juridiction saisie que le bâtonnier lui en désigne un d'office. La désignation doit intervenir dans les huit jours de la demande. Les intéressés sont informés de ce droit dans l'acte de convocation. Il s'en déduit que la convocation adressée au majeur à protéger ou protégé doit l'informer de son droit d'être assisté d'un avocat et de celui de demander à la juridiction que le bâtonnier lui en désigne un d'office.

- > Civ. 1^{re}, 18 févr. 2026, n° 23-23.989 (n° 133 F-B) - Cassation

/ Vient de paraître

Droit international
Droit international public, par Emmanuel Decaux et Olivier de Frouville, Lefebvre Dalloz, coll. HyperCours, 14^e éd., 2025.

Philosophie du droit
Psychanalyse, droit et politique, par Sophie de Mijolla-Mellor, Lefebvre Dalloz, coll. Les sens du droit, Essai, 2025.

Recueil Dalloz - 5 mars 2026 - n° 9

Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

/ Échos et nouvelles

**Troisièmes rencontres
du droit des assurances****Les clauses d'exclusion de garantie**

Paris, 20 mars 2026 de 9h à 13h

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: ss la dir. scient. de Pierre-Grégoire Marly et Savinien Grignon Dumoulin, Cour de cassation, Le Forum du droit des assurances, École nationale de la magistrature
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/les-clauses-d'exclusion-de-garantie>

**Le juriste augmenté:
quelle éthique pour demain ?****Journée nationale
de la relation magistrat-avocat**

Paris, 23 mars 2026 de 9h à 12h15

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: modératrice: Soraya Amrani Mekki, Cour de cassation, Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrat - avocat, Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/journee-nationale-de-la-relation-magistrat-avocat>

**Cycle Le phénomène des infractions
à caractère sexuel. Études en 360°
La preuve dans les affaires
d'infractions sexuelles**

Pau, 23 mars 2026 de 17h30 à 19h

Lieu: Campus de Pau, Amphi 150, avenue du Doyen Poplawski
 Organisation: par l'IFTJ, Université de Pau et Pays de l'Adour,

ss la dir. scient. de Joana Falxa et Guillemine Taupiac Nouvel
 Inscription exclusivement en distanciel: <https://iftj.univ-pau.fr/vie-de-l-institut/conferences/conferences-25-26/etudes-en-360.html>

**Cycle « L'amiable »
Formation à l'amiable**

Paris, 26 mars 2026 de 16h à 18h

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: ss la dir. scient. de Soraya Amrani Mekki, Cour de cassation, ENM
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/formation-lamiable>

**Les principes généraux ou directeurs
du droit français de l'arbitrage**

Paris, 26 mars 2026 de 9h à 12h45

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: modératrice: Dominique Guihal, Cour de cassation, Paris Arbitration Week
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/les-principes-generaux-ou-directeurs-du-droit-francais-de-l-arbitrage>

**Congrès des juristes d'entreprise
Inspirer, impacter, fédérer**

Paris, 30 et 31 mars 2026

Lieu: Hôtel Pullman Paris Montparnasse, 19 rue du Commandant René Mouchotte, Paris 14^e
 Organisation: AFJE Les Juristes d'Entreprise
 Renseignements: <https://congres-juristes-entreprise.org/>

Inscription: <https://congres-juristes-entreprise.org/inscriptions/>

**Repenser la relation entre justice
et société. Communication
et pédagogie judiciaire**

Paris, 3 avril 2026 de 9h15 à 17h30

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: modérateur: Denis Salas, Cour de cassation
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/communication-et-pedagogie-judiciaire>

**Concurrence déloyale et
parasitisme, les dernières évolutions
jurisprudentielles**

Paris, 9 avril 2026 de 16h à 18h30

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: Cour de cassation
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/concurrence-deloyale-et-parasitisme-les-dernieres-evolutions-jurisprudentielles>

**Cycle « Figures de justice »
Jean Reliquet, un procureur
dans la tourmente**

Paris, 16 avril 2026 de 16h à 18h

Lieu: Grand'chambre de la Cour de cassation, 5 quai de l'Horloge, Paris 1^{er}
 Organisation: Cour de cassation, École nationale de la magistrature, Association française pour l'histoire de la justice
 Renseignements et inscription: <https://www.courdecassation.fr/agenda-evenementiel/jean-reliquet-un-procureur-dans-la-tourmente>

Rubrique « Lectures »

Les ouvrages pour compte rendu sont à adresser
 à Jean-Sylvestre Bergé, Professeur des universités à l'adresse suivante :

Éditions Lefebvre Dalloz
 Tour Lefebvre Dalloz
 Rédaction « Civil – Pénal & Immobilier » – Recueil Dalloz
 Étage 6
 10 place des Vosges
 CS 90358
 92072 Paris La Défense Cedex

Pour mémoire, la rubrique privilégie les essais et les études
 originales individuelles ou collectives, français ou étrangers.
 Les ouvrages reçus seront annoncés dans nos colonnes en « Vient de paraître ».

JURISPRUDENCE

Sociétés en général

La legaltech... était illégale
Montpellier, 30 septembre 2025,
note Arnaud Reygrobellet p. 152

Sociétés à responsabilité limitée

Caractérisation de la faute
de gestion du gérant d'EURL
Com. 5 novembre 2025,
note Sandie Lacroix-De Sousa p. 159

Commissaires aux comptes

Le certificateur de comptes
erronés face à une transaction
entre cédant et cessionnaire
du contrôle
Com. 5 novembre 2025,
note Jean-François Barbiéri p. 164

Droit des sociétés cotées

Le détenteur d'ADR et
la qualité d'actionnaire
Com. 26 novembre 2025,
note Alain Couret p. 168

Droit international des sociétés

Transfert international
de siège ou dédoublement ?
Com. 5 novembre 2025,
note Bruno Dondero p. 173



Lefebvre Dalloz

REVUE DES SOCIÉTÉS

Mars 2026 - n° 3

ÉTUDES

Les soubresauts de la recevabilité
de l'action sociale *ut singuli*
Jean-Brice Tap p. 139

L'intégration par le droit des sociétés
des enjeux environnementaux
Morgan Briand p. 143

CHRONIQUES

Chronique de droit des entreprises
en difficulté
Philippe Roussel Galle, Laurence
Caroline Henry et Florence Reille p. 179

Actualités _____ 134

par Bénédicte François et Benjamin Jeudi

Études _____ 139

Les soubresauts de la recevabilité de l'action sociale *ut singuli*
Jean-Brice Tap _____ 139

L'intégration par le droit des sociétés des enjeux environnementaux
Morgan Briand _____ 143

Jurisprudence _____ 152

Sociétés en général

La *legaltech*... était illégale
Note sous Montpellier 30 sept. 2025
note Arnaud Reygrobellet _____ 152

Cession d'actions

Clauses de non-concurrence et pactes
d'associés : la Cour de cassation apporte
des réponses bienvenues
Note sous Com. 5 nov. 2025
note Sophie Schiller _____ 155

Sociétés à responsabilité limitée

Précisions sur la caractérisation de la faute
de gestion du gérant d'EURL
Note sous Com. 5 nov. 2025
note Sandie Lacroix-De Sousa _____ 159

Commissaires aux comptes

Le certificateur de comptes erronés
face à une transaction entre cédant et
cessionnaire du contrôle
Note sous Com. 5 nov. 2025
note Jean-François Barbiéri _____ 164

Droit des sociétés cotées

Le détenteur d'ADR et la qualité d'actionnaire
Note sous Com. 26 nov. 2025
note Alain Couret _____ 168

Droit international des sociétés

Transfert international de siège ou
dédoublément ?
Note sous Com. 5 nov. 2025
note Bruno Dondero _____ 173

Chronique de droit des entreprises en difficulté _____ 179

par Philippe Roussel Galle, Laurence Caroline Henry et Florence Reille



QUESTION PRATIQUE

COMMENT ÉVITER OU RÉDUIRE LE RISQUE DE L'ACTION DIRECTE DU TRANSPORTEUR ?

Des arguments juridiques sont à peser
avant de régler la facture

25


www.efl.fr


À LA UNE

Sociétés - Les parts de SARL
ne peuvent pas faire l'objet
d'un don manuel

4

Sociétés - Action de concert
en cas d'OPA : des réponses...
et des questions

23

Biens de l'entreprise - L'indemnité
d'occupation due par le locataire
ayant exercé son droit d'option
peut être minorée

17

Et aussi... - Quand une entreprise
de travail à temps partagé
empiète sur le monopole
des experts-comptables

22


Lefebvre Dalloz



Sociétés

- 4 - Don manuel de parts de SARL
- 4 - Préparation des assemblées générales d'actionnaires
- 5 - Déclaration au RCS du tuteur d'un bénéficiaire effectif
- 5 - Exercice d'OCA à parité variable dépassant le plafond initial de l'augmentation de capital
- 6 - Résolution judiciaire d'un pacte d'associés
- 8 - Point d'accès unique européen : organismes collecteurs
- 9 - Responsabilité pénale et subdélégation de pouvoirs
- 10 - Régime des nullités dans les SAS avant la réforme

Bourse

- 11 - Délit de diffusion d'informations fausses ou trompeuses

Entreprise en difficulté

- 12 - Action patrimoniale relevant du liquidateur judiciaire

Contrats

- 13 - Cession de fonds de commerce par voie électronique
- 14 - Condamnation du vendeur de mauvaise foi à indemniser l'acheteur
- 14 - Garantie du vendeur pour canalisation non apparente

Finances de l'entreprise

- 15 - Vérification de la régularité de la déchéance du prêt par la caution
- 16 - Exceptions opposables par le cofidéjusseur à la caution qui a payé

Biens de l'entreprise

- 17 - Indemnité d'occupation due par le locataire ayant exercé son droit d'option
- 17 - Application du droit d'auteur aux œuvres des arts appliqués

Concurrence

- 18 - Propos dénigrant constituant un acte de concurrence déloyale

Consommation

- 19 - Clauses abusives : notion de non-professionnel
- 19 - Artisan louant du matériel de vidéosurveillance

Compliance

- 20 - Certification d'informations de durabilité établies volontairement
- 20 - Lignes directrices de la H2A sur la mission de certification des informations de durabilité

Et aussi...

- 22 - Atteinte au monopole des experts-comptables

Commentaire

- 23 - Action de concert en cas d'OPA : des réponses... et des questions

Veilles

- 28 - Veille législative
- 29 - Veille fiscale et sociale



QUESTION PRATIQUE



25

**COMMENT ÉVITER OU RÉDUIRE
LE RISQUE DE L'ACTION DIRECTE
DU TRANSPORTEUR ?**

Revue Lamy

Droit des affaires

Dossier : Entreprise et durabilité

*Jean-Baptiste BARBIÈRI, Marie-Pierre BLIN FRANCHOMME,
Isabelle DESBARATS, Gérard JAZOTTES*

Chronique : Contrats d'affaires

*Jean BRUSCHI, Cédric DUBUCQ, Tristan GIRARD-GAYMARD,
Jacques MESTRE*

Chronique : Droit de la distribution

Lucas BETTONI, Hakim HADJ-AÏSSA

La coopérative agricole transportée par la clause pénale au croisement du droit commun des contrats et du droit des sociétés

Robert VINCENT

Aide à la compréhension de la cession unique de locaux commerciaux distincts, exception à l'application du droit de préemption du locataire commercial

Marion VILLAR

Revue Lamy Droit des affaires

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Marie-Pierre Blin-Franchomme : Maître de conférences HDR Université Toulouse Capitole, chargée de mission développement durable
Jean-Michel do Carmo Silva : Professeur de droit, Grenoble École de Management

Emmanuel Daoud : Avocat associé, Cabinet VIGO

Jack Demaison : Avocat associé, SIMON Associés

Laurence Caroline Henry : Professeur - Avocat général en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Arnaud Lecourt : Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

Jacques Mestre : Professeur agrégé des Facultés de droit

Cyril Nourissat : Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3

Éditeur : Lamy Liaisons, SAS ayant son siège social 7, rue Emmy Noether - 93400 Saint-Ouen

Représentante légale : Rokhaya Pondi

Associé unique : Karnov HoldCo France

Directrice de la publication : Rokhaya Pondi

Directrice des rédactions : Sylvie Duras

Responsable des rédactions : Chloé Mathonnière

Rédacteur en chef : Brice Lemerrier Denos

Rédaction : Salma Akdad, Céline Garnier, Camille Madi, Victoria Mauriès, Rolanda Ondo, Héroïse Planckaert, Brintha Selvachandran

Dépôt légal : à parution • **Prix au numéro** : 81,58 € TTC

N° ISSN (version en ligne) : 2109-9367

N° ISSN (version imprimée) : 1279-8401

Périodicité : mensuel • **N° CPPAP** : 0130 T 87146

• **Crédit photos** : Getty Images

• **Imprimeur** : Duplprint, 733, rue Saint-Léonard

- 53147 Mayenne • **Origine du papier** : Pologne

• **Taux de fibres recyclées** : 0 % • **Certification** : PEFC

• **Eutrophisation** : Ptot 0.02 kg/tonne

Pour contacter le service client :

 **N°Cristal** 09 69 39 58 58

APPEL NON SURTAXE

Courriel : contact@lamyliaisons.fr

Internet : www.lamy-liaisons.fr - www.lamylinenew.fr

- www.liaisons-sociales.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, du contenu issu de la présente publication, effectuée sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon.

Cette revue peut être référencée de la manière suivante : RLDA 2026, n° 223-1 (année, n° de la revue, n° du commentaire)

ILAMY | KARNOV
LIAISONS GROUP

ACTUALITÉS

FOCUS	4
SOCIÉTÉS	6
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	7
BANQUE ET FINANCE	8
COMMERCIAL	9
CONSOMMATION	10
DROIT PÉNAL DES AFFAIRES	12
À RETENIR ÉGALEMENT	15

REPÈRES

SOCIÉTÉS

- La coopérative agricole transportée par la clause pénale au croisement du droit commun des contrats et du droit des sociétés 19
Par Robert VINCENT

COMMERCIAL

- Aide à la compréhension de la cession unique de locaux commerciaux distincts, exception à l'application du droit de préemption du locataire commercial..... 26
Par Marion VILLAR

CHRONIQUE

- Contrats d'affaires 30
Par Jean BRUSCHI, Tristan GIRARD-GAYMARD, Cédric DUBUCQ et Jacques MESTRE
- Droit de la distribution..... 40
Par Lucas BETTONI et Hakim HADJ-AÏSSA

DOSSIER

ENTREPRISE ET DURABILITÉ

- La RSE en repli : regard juridique sur les conditions d'un rebond 48
Par Isabelle DESBARATS
- RSE et droit des sociétés, quel bilan ? 53
Par Jean-Baptiste BARBIÈRI
- Pratiques de marché, RSE et transition écologique 57
Par Marie-Pierre BLIN FRANCHOMME et Gérard JAZOTTES

RJCom

Revue de jurisprudence commerciale

Ancien journal des agrées – 70^e année

Vincent Téchené, Rédacteur en chef

Sociétés

[Actes de colloques] **L'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025, portant réforme des nullités en droit des sociétés - Sommaire**

Par La Rédaction

[Actes de colloques] **L'ordonnance n° 2025-229 du 12 mars 2025, portant réforme des nullités en droit des sociétés - Propos introductifs**

Par Bastien Brignon - Maître de conférences HDR à Aix-Marseille Université - Directeur du master Ingénierie des sociétés - Membre du Centre de droit économique (UR 4224) - Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence et Jean-Noël Stoffel - Maître de conférences en droit privé à Aix-Marseille Université - Membre du Centre de droit économique (UR 4224)

[Actes de colloques] **Le champ d'application de la réforme**

Par Nicolas Ida

[Actes de colloques] **La réforme des nullités en droit des sociétés et nullité de la société (société non cotée)**

Par Bastien Brignon

[Actes de colloques] **La réforme des nullités en droit des sociétés et les sociétés cotées**

Par Bastien Brignon

[Actes de colloques] **Les causes de nullité des décisions sociales**

Par Jean-Noël Stoffel

[Actes de colloques] **La mise en œuvre des nullités**

Par Thierry Favario

[Actes de colloques] **Les effets de la nullité**

Par Lucie Watrin

[Actes de colloques] **Les nouvelles stratégies contentieuses après la réforme des nullités en droit des sociétés**

Par Philippe Bruzzo

[Actes de colloques] **La SAS et la réforme des nullités en droit des sociétés**

Par Isabelle Grossi

[Actes de colloques] **Les augmentations de capital et la réforme des nullités des sociétés**

Par Réda Betrouni

Comité scientifique :

Antoine Diesbecq, Avocat, Président de l'Association Droit et Commerce (président)

Augustin Aynès, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Nicolas Borga, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Bruno Dondero, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

Julia Heinich, Professeur à l'Université de Bourgogne

Isabelle Grossi, Professeur à Aix-Marseille Université

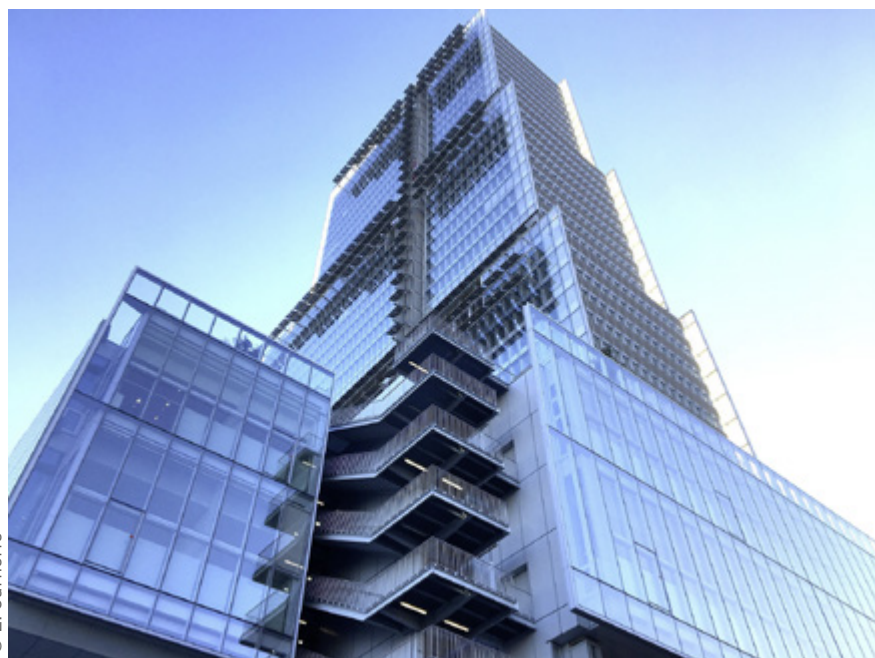
Anne Jourdain, Avocate au barreau de Bordeaux

À la une

Déjà un arrêt sur la compétence du PNACO

note par Alice MANCHON sous Cass. crim., 20 janv. 2026

La chambre criminelle de la Cour de cassation admet l'application immédiate de la compétence du PNACO aux procédures en cours, mais refuse en l'espèce la désignation d'une autre juridiction, estimant l'affaire peu complexe et un dessaisissement contraire à la bonne administration de la justice.



© L. Garnerie

Actualité

Confidentialité des avis des juristes d'entreprise : la loi est publiée

focus

Technique

La procédure pénale passe au tout numérique : révolution maîtrisée ou vigilance renforcée ?

étude par Laura BEN KEMOUN et Boris ROSENTHAL

Doctrine

Rapport de la CNBF : démographie, revenus et retraites des avocats en 2024

note par Christophe PETTITI

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS – UMR-INSERM 1145)

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRADEL et Bélinda WALTZ-TERACOL



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense

92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuiltable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuiltable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL487n6 ■ Confidentialité des avis des juristes d'entreprise : la loi est publiée 3

GPL487q6 ■ Violences faites aux femmes : vers un « changement d'échelle » ? 5

GPL486t0 ■ « Pour les plus petits barreaux, la question de la visibilité et de l'écoute est centrale »
entretien avec Philippe CANO et Priscillia BOTREL 7

GPL487c8 ■ Les temps morts du procès civil : à la recherche du temps perdu
libres propos par Hervé GUETTARD 9

Technique

GPL487u9 ■ La procédure pénale passe au tout numérique : révolution maîtrisée ou vigilance renforcée ?
étude par Laura BEN KEMOUN et Boris ROSENTHAL 12

Doctrine

GPL486v4 ■ Rapport de la CNBF : démographie, revenus et retraites des avocats en 2024
note par Christophe PETTITI 16

Jurisprudence

GPL487a9 ■ Déjà un arrêt sur la compétence du PNACO
note par Alice MANCHON sous Cass. crim., 20 janv. 2026 19

GPL486x1 ■ Vous n'êtes pas content ? Bloquez impunément l'autoroute pour l'exprimer !
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 14 janv. 2026 22

GPL487h9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26

GPL486w5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29

GPL487q4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 32

GPL487h3 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports
par Jean Arié LÉVY en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL487h3>



Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

33

Sous la responsabilité scientifique de
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDÉL
et Bélanda WALTZ-TERACOL

DOSSIER P. 17

PROFESSIONS

XXXV^{es} Rencontres Notariat-UniversitéLa prescription
et le notaire**ACTUALITÉS** P. 5

PROFESSIONS

Liberté d'installation des notaires : avis de l'Autorité de la concurrence pour la période 2026-2031

PROFESSIONS

Arrêté du 25 février 2026 fixant les tarifs réglementés des notaires jusqu'au 29 février 2028

PROFESSIONS

Rénovation de la chambre des notaires de Paris : son président Pierre Tarrade nous offre une visite privée

DOSSIER P. 17

PROFESSIONS

par **Claude Brenner**

Sophie Gaudemet
et **Marie-Anne Le Floch**

Frédéric Vauvillé et **Xavier Guédé**

Charles Gijsbers et **Guillaume Paris**

Laurence Mauger-Vielpeau
et **François Letellier**

et **Alain Bénabent**



ACTUALITÉS P. 5

À LA UNE

DEF230n9 ■ Liberté d'installation des notaires : avis de l'Autorité de la concurrence pour la période 2026-2031

ACTES COURANTS - IMMOBILIER

DEF230n4 ■ Appréciation globale des règles d'urbanisme et permis de construire déposé sur un lot de lotissement

ENTREPRISE

DEF230n5 ■ SAS : conditions du prononcé de la nullité pour défaut de convocation d'un associé

FISCAL

DEF230n6 ■ Régime fiscal des associés ou gérants exerçant une profession libérale juridique en société de droit commun

PROFESSION

DEF230n7 ■ Arrêté du 25 février 2026 fixant les tarifs réglementés des notaires jusqu'au 29 février 2028

ÉCHOS PRO

DEF230f4 ■ Rénovation de la chambre des notaires de Paris : son président Pierre Tarrade nous offre une visite privée

DOSSIER P. 17

DEF230c5 ■ La prescription et le notaire : propos introductifs
par **Claude Brenner**

DEF230j2 ■ Le notaire et la prescription acquisitive
par **Sophie Gaudemet** et **Marie-Anne Le Floch**

DEF230j0 ■ Prescription extinctive et règlements d'intérêts familiaux
par **Frédéric Vauvillé** et **Xavier Guédé**

DEF230i3 ■ Prescription extinctive et instrumentation des actes
par **Charles Gijssbers** et **Guillaume Paris**

DEF230c4 ■ Le notaire et l'adaptation de la prescription extinctive
par **Laurence Mauger-Vielpeau** et **François Letellier**

DEF230c0 ■ La prescription et le notaire : propos conclusifs
par **Alain Bénabent**

VIE PRO P. 48

OFFRES ET DEMANDES P. 53

INDICES P. 56

Actualité des procédures collectives, n° 5 du 06 mars 2026

Sommaire du numéro

Repère



ADMISSION DES CRÉANCES

La portée de l'admission de plein droit de la créance admise au passif d'une précédente procédure

N° 53 - Par Pierre-Michel LE CORRE

[Consulter le PDF](#)

Alertes



OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONDITIONS D'OUVERTURE

L'entrepreneur individuel ayant pour seul passif une dette d'impôt sur le revenu relève du surendettement

N° 54

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONDITIONS D'OUVERTURE

Nécessaire saisine du tribunal de la procédure collective pour apprécier les difficultés d'un éleveur de chiens

N° 55

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONDITIONS D'OUVERTURE

Convocation irrégulière du débiteur : quelles conséquences ?

N° 56

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONDITIONS D'OUVERTURE

Des perspectives d'évolution favorables et d'apurement du passif : l'entreprise ne sera pas liquidée (appréciation souveraine des juges du fond)

N° 57

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONDITIONS D'OUVERTURE

Conversion en liquidation : appréciation rigoureuse du redressement manifestement impossible

N° 58

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | INSTANCE EN COURS

Instance en référé en cours. Conséquence

N° 59 - Par Jocelyne VALLANSAN

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ADMISSION DES CRÉANCES

Procédures collectives successives : périmètre de l'admission de plein droit des créances

N° 60

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CRÉANCIERS PUBLICS

À propos du délai de déclaration des créances sociales

N° 61

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CRÉANCIERS PUBLICS

Exigences formelles à titre de validité du cautionnement en faveur de l'administration fiscale

N° 62

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | REVENDICATION

Subrogation conventionnelle du prêteur dans les droits du vendeur bénéficiaire d'une clause de réserve de propriété

N° 63

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | NULLITÉS DE LA PÉRIODE SUSPECTE

Retenues de créances publiques à la source : le domaine de l'article L. 632-2 rétrécit au nom d'un intérêt supérieur

N° 64 - Par Florent PETIT

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | COMPÉTENCE

Questions de compétence juridictionnelle sur le paiement d'une créance environnementale

N° 65 - Par Karl LAFAURIE

[Consulter le PDF](#)